

PREFECTURE DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES Bureau des Procédures d'Utilité Publique

Création d'un diffuseur sur l'A26 par la SANEF

COMMUNES DE LABOURSE et NOEUX LES MINES

Enquêtes publiques relatives à l'utilité publique du projet, à son impact environnemental, à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de LABOURSE et à la cessibilité des parcelles nécessaires

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 février 2011, il sera procédé conjointement pendant 33 jours consécutifs du 18 avril au 20 mai 2011 inclus d'une part, à une enquête unique portant sur l'utilité publique du projet de création d'un échangeur de l'A26 dit « de Noeux » sur le territoire des communes de LABOURSE et NOEUX LES MINES, sur son impact environnemental conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du code de l'environnement, et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de LABOURSE qui en est la conséquence et d'autre part, à une enquête parcellaire.

Le siège des enquêtes est fixé en mairie de LABOURSE.

Monsieur Jérôme WILME est désigné responsable du projet à la SANEF - boulevard Galliéni - 92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex. Toutes informations sur le projet peuvent lui être demandées au tél : 03-26-83-52-11 ou au 06-11-93-65-07 ou par messagerie : « jerome.wilme@sanef.com »

Pendant ce délai, le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact accompagnée de l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, pourra être consulté en mairies de LABOURSE et NOEUX LES MINES aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Monsieur Roland IBERT, Chef de service de la DDE en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations aux jours et heures suivants :

- lundi 18 avril 2011 de 14h30 à 17h30 en Mairie de Labourse;
- jeudi 28 avril 2011 de 14h30 à 17h30 en Mairie de Noeux les Mines ;
- samedi 7 mai 2011 de 9h à 12h en Mairie de Labourse ;
- jeudi 12 mai 2011 de 14h30 à 17h30 en Mairie de Labourse ;
- vendredi 20 mai 2011 de 14h30 à 17h30 en Mairie de Labourse.

Les observations éventuelles relatives à l'enquête unique du projet pourront être consignées sur les registres d'enquête prévus à cet effet, déposés en mairies de LABOURSE et NOEUX LES MINES ou être adressées par écrit, au commissaire-enquêteur, en mairie de LABOURSE, qui les annexera aux registres de de cette commune. Pour les observations relatives à l'enquête parcellaire les Maires les annexeront au registre déposé en leur commune.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de LABOURSE et NOEUX LES MINES et à la Préfecture du Pas-de-Calais. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant à M. le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP) ou en consultant le site internet de la Préfecture du Pas de Calais (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) dans la rubrique « Consultation du publique ».

A l'issue des formalités d'enquête, le Préfet statuera par arrêté sur la déclaration d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan d'urbanisme de Labourse d'une part la cessibilité des terrains nécessaires à l'opération d'autre part.